SITE DE FORMATION agri'nature Montmorillon (86)
www.formations-agrinature.com
CFPPA-UFA

INFOS PRATIQUES CFPPA UFA

HORAIRES DE FORMATION :

Lundi : 9H30-12H / 13H-17H00
Mardi: 8H30-12H/ 13H-17H00
Mercredi : 8H30-12H / 13H-17H00
Jeudi : 8H30-12H/ 13H-17H00
Vendredi : 8H30-12H / 13H-15h30

HEBERGEMENTS :

42 chambres individuelles disponibles pour l'hébergement des stagiaires adultes ou apprentis

Tarif

Stagiaires Adultes : (Hors HSP)

3,15 € la nuitée (du lundi au jeudi)
17€ la nuitée (vendredi, samedi, dimanche)

Stagiaires Adultes : (HSP)

3€ la nuitée, petit déjeuner compris (du lundi au jeudi et le dimanche)
17€ la nuitée (les vendredi et samedis)

Apprentis :

9,20 € la nuitée (du lundi au jeudi) /prise en charge OCAPIAT de 6 € donc 3,20€ la nuitée
13€ la nuitée (vendredi, samedi, dimanche)

Sans draps, en chambre individuelle

Les animaux ne sont pas acceptés dans nos hébergements.

RESTAURATION :

Stagiaires : Possibilité de restauration sur place au self du lycée agricole à 5,55 € le repas et 1.05€ le petit déjeuner (Hors HSP) et 1.50€ le repas (HSP)
Apprentis : repas à 5,30 € / prise en charge OCAPIAT de 3 € soit 2,30 € le repas

LOCAUX :

7 salles de formation en 2025
4 salles informatiques
1 Centre de Documentation et d'Information
1 Centre de Ressources
Des plateaux techniques adaptés aux formations

SPECIFICITES APPRENTISSAGE :

- AIDES À L'EMPLOYEUR :

Montant de l'aide unique pour le recrutement d'apprentis

Le montant de l'aide unique est plafonné et il diffère selon l'année d'apprentissage prise en compte :

- **1ère année du contrat d'apprentissage : 5000 €** maximum soit 416,67/mois

Conditions d'obtention de l'aide unique

Pour pouvoir prétendre à l'aide unique pour l'apprentissage, l'entreprise doit respecter les critères suivants :

- employer moins de 250 salariés
- conclure un contrat d'apprentissage à compter du 1er janvier 2025
- L'employeur ne doit pas avoir bénéficié précédemment d'une aide à l'embauche d'un apprenti pour le **même apprenti** et pour la **même certification** professionnelle.
- recruter des apprentis préparant un diplôme ou un titre à finalité professionnelle de niveau inférieur ou égal au bac

- RÉMUNÉRATION BRUTE MENSUELLE MINIMUM DES APPRENTIS : SMIC 11€88 (JUIN 2025)

Tranche d'age	1ère année		2ème année		3ème année	
	% SMIC	€	% SMIC	€	% SMIC	€
16 – 17 ans	27%	486,49€	39%	702,70€	55%	990,99€
18 – 20 ans	43%	774,77€	51%	918,92€	67%	1207,21€
21 – 25 ans	53%	954,95€	61%	1099,10€	78%	1405,40€
Plus de 26 ans	100%	1801,80€	100%	1801,80€	100%	1801,80€

-SIMULATEUR DE CALCUL DE RÉMUNÉRATION ET D'AIDES AUX EMPLOYEURS

www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/jcms/gc_5504/simulateur-employeur

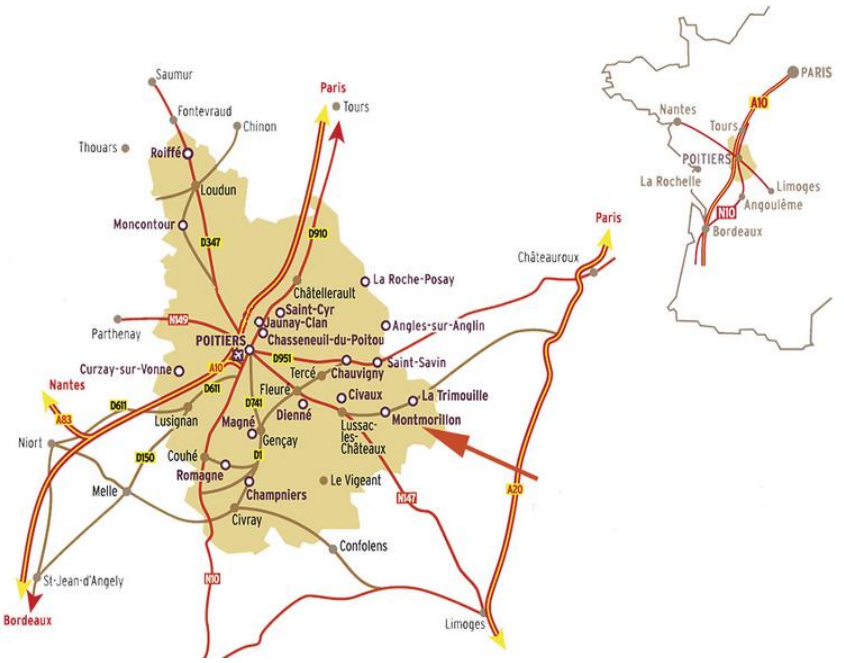
- AIDES AU PERMIS DE CONDUIRE

À compter de janvier 2019, une aide au permis de conduire de 500€ est versée aux jeunes apprentis majeurs engagés dans l'obtention du permis de conduire.

- ACCÈS

- Accès par la route

De Paris (3h55): A10, "Poitiers-Nord", prendre direction Limoges, suivre Montmorillon. A20, sortie Saint-Benoît-du-Sault, Montmorillon.



sortie 29 RN147

20 vers suivre

De Poitiers (45 mn) : prendre la RN 147 direction Limoges, suivre Montmorillon.

D'Angoulême (1h58): RN 10 jusqu'à Poitiers, prendre la 147 direction Limoges, prendre RN Montmorillon. suivre

De Limoges (1h20): prendre la RN 147 direction Poitiers sortie Moulismes, suivre Montmorillon.

De Châteauroux (1h30): prendre la RN 151 vers Le Blanc, suivre Limoges (bis), puis Montmorillon.

- Accès par le train

De Paris (1h30): T.G.V. gare Montparnasse, descendre à Poitiers, prendre le T.E.R. pour Limoges (37 mn).

De Limoges (1h06) : prendre le T.E.R. pour Poitiers.

- Accès par le bus

De Chauvigny, Civaux ou Lussac-les-Châteaux: L 301 du réseau Lignes en Vienne.

Directeur du CFPPA-UFA : Florence DUPUIS

Coordination des actions et des dispositifs	
Responsable pédagogique CFPPA-UFA	Delphine FAUGEROUX

CFPPA-UFA Montmorillon
"Château-Ringuet" - CS 40047
86501 MONTMORILLON CEDEX
Tél UFA: 05 49 91 97 12
e-mail : cfa.montmorillon@educagri.fr
Tél CFPPA : 05. 49 91 97 20
e-mail : cfppa.montmorillon@educagri.fr